

Bulletin Confédéral des Femmes

Mensuel-Février 1949

213, rue Lafayette - PARIS-X°

N° 5

Journées Internationales des Femmes du 6 au 8 Mars

A la Conférence de Copenhague en 1910, les femmes progressistes de divers pays, réunies, décidèrent d'organiser, le 8 mars chaque année, dans tous les pays, une manifestation pour rassembler les femmes décidées à lutter pour la conquête de leurs droits, pour faire triompher l'égalité de l'homme et de la femme dans tous les actes de la société, pour assurer le bien-être de leurs enfants et une Paix durable.

LE 8 MARS DEVINT DONC LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES.

Depuis, à travers le monde et sous des formes différentes, suivant la situation du moment et l'évolution sociale des peuples, dans chaque pays, le 8 mars devint la journée revendicative des femmes.

Deux guerres impérialistes ont passé, des milliers d'hommes et de femmes ont été assassinés pour avoir lutté pour l'indépendance de leur pays. Les femmes ont pris part à la lutte pour la libération ; elles ont conquis quelques droits nouveaux, et sans cesse elles luttent pour la Démocratie et la Paix.

Depuis trois années, les femmes de France adhérentes à de nombreuses organisations, et unies par le Comité Français de la Fédération Démocratique Internationale des Femmes, présentent en cette journée leurs revendications au patronat et aux pouvoirs

publics et, dans de grandes manifestations, expriment leur volonté de vaincre.

La C.G.T. est parmi les organisations groupant le plus grand nombre de femmes dans ses rangs.

C'est donc à nous, militants, militantes de toutes nos organisations syndicales, de faire de cette journée une grande démonstration de la volonté des travailleuses de faire triompher leurs revendications et de lutter pour la défense de la Paix.

L'année dernière, les femmes ont manifesté dans de très nombreuses villes de France. 100.000 femmes ont défilé à Paris, de la Porte St-Denis à la Statue de Jeanne-d'Arc, déposant des fleurs sur la plaque commémorative de Danielle Casanova. Honorant nos héroïnes tombées pour l'indépendance de la France,

elles exprimaient par des mots d'ordre, leurs revendications. Cette année, les femmes devront être encore plus nombreuses.

Nous avons constaté, partout, dans les usines, ateliers, bureaux, magasins, non seulement la comba-

tivité des femmes, mais aussi leur large participation à toutes les luttes engagées pour la défense de leurs revendications.

Partout où les militants et militantes expliquent aux travailleuses le motif de leur exploitation, à qui profite leurs efforts, comment le patron réalise des bénéfices sur leur travail

(Lire la suite p. 2)



SOMMAIRE

Journées Internationales du 6 au 8 mars	1
Manifestations du 6 mars	2
Appel du Comité Français pour le 8 mars	3
Cahiers de revendications	4
Cahiers de la Paix	5
La lutte contre le chômage s'organise	6
Elles luttent, elles obtiennent	7
Moyen maximum et heures supplémentaires	8

Manifestations du 6 Mars

La préparation de la journée revendicative du 8 mars dans les entreprises, va permettre un véritable travail en profondeur parmi les femmes travailleuses. Elles comprendront mieux ainsi l'importance de faire la démonstration de leurs forces, en participant et en organisant des manifestations, défilés, cortèges dans les villes et les villages, à l'occasion du dimanche 6 mars.

Les organisations démocratiques se réuniront et décideront en commun la forme de manifestations de cette journée. Ce sera de préférence un défilé dans la rue, partout où ce sera possible, avec comme point de dissolution, soit la statue de Jeanne d'Arc, héroïne nationale, soit une place, une rue, un carrefour où se sont battus et sont tombés des patriotes, morts pour la libération de notre pays.

Notez que, pour un défilé, il faut l'autorisation du Préfet ou des Pouvoirs Publics.

Que seront vos mots d'ordre ? Nous faisons naturellement confiance à votre initiative, mais voici quelques points sur lesquels ils pourront porter :

Vos difficultés actuelles : augmentation des salaires, abatement de zones, dégrèvement d'impôts, les loyers, le ravitaillement, indemnité de 75 % à tous les chômeurs, protestation contre la fermeture des usines, nous voulons nourrir, vêtir, chausser nos enfants, etc...

Sur la démocratie : Amnistie pour les mineurs, suppression des lois anti-ouvrières, respect du droit syndical, respect et application de la Constitution, égalité de l'homme et de la femme, etc...

Sur la Paix : Interdiction de la bombe atomique, désarmement, diminution du budget de la guerre, retour des soldats d'Indochine, arrêter la guerre injuste du Viet-Nam et surtout l'engagement proclamé par la délégation française à Budapest : jamais les mères françaises ne donneront leurs fils pour faire la guerre à l'U.R.S.S.

Ne pas oublier dans les mots d'ordre : Un gouvernement d'Union Démocratique.

Cette manifestation peut être aussi une large réunion bien préparée d'où un cortège pourra être organisé pour porter des fleurs au monument aux morts. Au cours de ces réunions seront prévues des délégations auprès des élus municipaux, départementaux ou des députés, et la remise de cahiers de revendications aux autorités responsables, des listes de pétitions, des motions adressées aux responsables locaux ou gouvernementaux.

Des affiches éditées par la section française de la F.D.I.F., c'est-à-dire par toutes les organisations adhérentes, C.G.T., U.F.F., etc... vous seront envoyées incessamment pour être apposées sur les murs de votre ville ou village, et aussi dans vos entreprises (nous vous rappelons qu'il n'y a plus besoin de les timbrer).

Un appel commun à toutes les organisations participantes et que vous trouverez dans ce bulletin et dans le « Peuple », devra être diffusé aussi largement que possible par tous les moyens à votre disposition en le reproduisant par tracts imprimés ou ronéotypés suivant vos moyens et par toute la presse.

L'Union Départementale de la Région Parisienne fait tirer des tracts avec « l'appel » au recto et les revendications des femmes au verso. Ce bon exemple peut être suivi.

Dès maintenant, la réussite de ces manifestations doit faire l'objet des préoccupations des militants et militantes, car plus les femmes seront nombreuses et plus nous serons près de la victoire de la démocratie et de la Paix.

Journées Internationales des Femmes du 6 Mars

Suite de la première page

et quelles sont les responsabilités du gouvernement dans leur souffrance et celle de leurs enfants, les femmes sont avec les syndicats et décidées à se battre.

Lorsqu'on explique aux femmes, aux mères que les mêmes gens qui aggravent chaque jour la misère de leur foyer, font des préparatifs pour une nouvelle guerre, toutes les femmes sont prêtes à se battre pour défendre leur foyer.

La tâche des militantes est de bien préparer dès maintenant cette journée revendicative qui doit avoir cette année beaucoup plus d'ampleur que les années précédentes. Des efforts doivent être faits par tous les militants et militantes pour faire préparer des cahiers de revendications et des cahiers de la Paix, dans toutes les entreprises au cours de la semaine ou des jours qui précèdent le 8 mars, afin qu'ils soient déposés au patron et aux pouvoirs publics en cette journée.

Notre mot d'ordre doit être : pas une entreprise, pas une section syndicale comptant des femmes parmi son personnel, pas une section de femmes qui ne prépare et dépose le cahier de revendications des femmes pour le 8 mars et ne porte aux pouvoirs publics un cahier de la Paix.

Dans ce bulletin, vous trouverez des informations précises pour la préparation et l'organisation des manifestations publiques du dimanche 6 mars et l'orientation pour préparer les cahiers de revendications dans les entreprises.

Chaque militant, chaque militante devra donc prendre toute initiative pour préparer ces journées avec soin, car elles constitueront par les efforts de chacun, un formidable rassemblement de masse à travers la France pour la défense de la Paix.

A P P E L

du Comité Français de la F.D.I.F. à l'occasion du 8 Mars

Mamans, Femmes de France,

Nous qui voulons en finir avec les tourments d'une vie chaque jour plus difficile, d'une vie de misère, qui voulons défendre l'avenir de nos enfants,

Nous qui voulons que les femmes soient plus heureuses dans leur maternité, respectées dans le plein exercice de leurs droits au foyer comme au travail,

Nous qui avons vu sacrifier deux générations : 10 millions de victimes en 1914-18, 40 millions en 1939-45,

Nous voulons balayer la hantise de la guerre, gagner la Paix, faire de nos fils la génération de la renaissance et de l'espoir.

Nous toutes, MAMANS, FEMMES DE FRANCE, nous avons nous unir pour agir ensemble.

Au 2^e Congrès International des Femmes qui s'est tenu en décembre 1948 à Budapest, les déléguées de 80 millions de femmes qui pensent comme vous ont clamé leur immense confiance :

Femmes,

« Les forces de démocratie, de progrès et de paix se sont développées et grandissent chaque jour dans le monde. Il dépend de nous de ne pas permettre que nos époux, nos fils et nos frères soient jetés dans une nouvelle guerre et deviennent de la chair à canon dans l'intérêt des aventuriers et des fabricants de bombes atomiques. Il dépend de nous de faire taire pour toujours le fracas des bombes qui, lancées sur nos foyers paisibles anéantiraient nos enfants et nos petits-enfants.

Il dépend de nous de ne pas permettre que de nouveau les tourments de la faim, de l'incendie, des épidémies emportent des millions de nos frères et de nos sœurs.

Femmes de tous les pays,

Une grande responsabilité envers nos enfants, envers nos peuples, envers l'humanité et devant l'histoire pèse sur nous. Si nous, toutes les femmes — et nous constituons la moitié de l'humanité — nous nous dressons en une formation compacte contre les instigateurs d'une nouvelle guerre, il n'y aura pas de guerre. »

Avec elles... Nous, FEMMES DE FRANCE !

Nous dénonçons le plan Marshall comme plan d'asservissement économique et comme plan de guerre impérialiste.

Nous dénonçons les accords de Bruxelles qui nous obligent, pour la défense d'intérêts étrangers, à supporter un écrasant budget de guerre de 500 milliards de francs, alors que nous manquons de maisons d'habitation, d'écoles, d'hôpitaux, d'hospices...

Nous dénonçons l'installation d'un Etat-major étranger à Fontainebleau qui nous coûte des millions et dont le seul but est de préparer une prochaine tuerie dans laquelle notre jeunesse serait une infanterie sacrifiée, notre pays un champ de bataille et un terrain tout désigné pour la bombe atomique.

Nous dénonçons les intérêts égoïstes des colonialistes qui ont déclenché et entretiennent la guerre au Viet-Nam.

Nous dénonçons l'abandon du paiement des réparations dues par l'Allemagne à la France et la livraison de la Rhur et de ses industries de guerre aux industriels nazis responsables des crimes de guerre.

Enfin, nous dénonçons tous ceux qui, en France, font

ou soutiennent cette politique de guerre et de soumission à l'étranger, aux capitalistes américains. Nous dénonçons le Gouvernement actuel de la France, et tous ceux qui le soutiennent de Léon Blum à De Gaulle. Ils sont tous responsables de la misère de notre pays, des crédits militaires exorbitants, de la vie chère, des bas salaires, du chômage.

Mamans, Femmes de France,

Vous savez combien il faut d'amour et de courage pour élever vos enfants, pour les protéger contre un danger et aujourd'hui, c'est leur vie, c'est la vie de millions et de millions de petits enfants qu'il faut sauver. Par votre union et votre action, vous repousserez tout ce qui les menace.

Le Comité Français de la Fédération Démocratique Internationale des Femmes vous appelle à faire de la Journée Internationale des Femmes, le 6 mars, une grande journée de lutte et d'union.

Travailleuses,

Elaborez vos cahiers de revendications sur le lieu de votre travail et désignez la délégation qui les présentera à la direction, pour exiger l'augmentation des salaires, la défense de vos droits, la suppression des loix anti-ouvrières, et la garantie du travail pour tous.

Mères de famille,

Répondez à l'appel des organisations démocratiques pour lutter contre la vie chère contre les spéculateurs.

Protestez contre l'augmentation des loyers tant que les salaires, les traitements, les pensions, ne seront pas revalorisés. Groupez-vous par maison, par rue.

Demandez la diminution des impôts.

AGIR ainsi, c'est encore défendre la PAIX.

Femmes,

AVEC NOUS, EXIGEZ

— la libération des mineurs emprisonnés et l'amnistie pour tous les mineurs condamnés.

— la signature de la Paix avec le gouvernement démocratique du Viet-Nam et le retour des soldats français.

Que partout! les cahiers de la Paix recueillent le témoignage de chaque mère, de chaque femme, de chaque jeune fille.

AVEC NOUS, prenez l'engagement de ne jamais donner vos fils pour faire la guerre que l'on prépare contre l'Union Soviétique, pays du socialisme. Elle est l'alliée fidèle de notre peuple et vient de donner au monde, par les dernières propositions du Généralissime Staline, une nouvelle preuve de sa volonté de Paix.

Et le 6 mars, groupons-nous dans les grands cortèges qui parcoureront les rues de nos villes et villages de France. D'un même cœur, d'une même volonté, unies, nous imposerons un gouvernement d'Union Démocratique qui nous garantira le bien-être, l'Indépendance nationale et la Paix.

Union des Femmes Françaises, Confédération Générale du Travail, Parti Communiste, Parti Socialiste Unitaire, Union des Chrétiens Progressistes, Amies de la Paix, Union des Jeunes Filles de France, Association des Familles de Fusillés et Massacrés, Amicale des Déportés de Ravensbruck, Amicale des Veuves de Guerre, Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, France-U.R.S.S., France-Espagne, les Amis des F.T.P.F.

Cet appel doit être diffusé au maximum, publiez-le dans vos journaux, éditez-le en tracts, affichez-le dans les entreprises. Il ne doit être ignoré d'aucune travailleuse.

Les cahiers de revendications

L'organisation de la lutte pour la Paix à laquelle les femmes sont si attachées doit être au premier plan des préoccupations de nos militantes.

Comment dans notre mouvement syndical, lutter efficacement pour la Paix, contre les fauteurs de guerre qui veulent entraîner notre pays dans une conflagration mondiale contre l'Union Soviétique et les démocraties populaires ?

Pour répondre à cette question, nous voulons examiner ici un des aspects de nos tâches dans le mouvement syndical, définis dans l'appel lancé par le Comité Français de la Fédération Démocratique Internationale des Femmes.

« *Travailleuses !*

« *Élaborez vos cahiers de revendications sur le lieu du travail, désigner une délégation qui les présentera à la Direction, pour exiger l'augmentation des salaires, la défense de vos droits, la suppression des lois anti-ouvrières et la garantie du travail pour tous.* »

En effet, lutter pour l'amélioration des conditions de vie, contre le chômage, c'est en même temps lutter contre la politique réactionnaire d'un gouvernement aux ordres du Grand Patronat et des trusts américains, c'est lutter pour une politique de Paix.

Prenons quelques exemples :

1. — Les agents de nos services hospitaliers qui font grève pour le relèvement de leurs indices, luttent en même temps pour l'augmentation des crédits de la Santé publique et en conséquence pour la diminution du budget de la guerre.

2. — Le Plan Marshall visant à l'asphyxie de notre économie, chaque fois que les travailleuses du textile, de l'habillement, des cuirs et peaux, de la métallurgie, etc... luttent contre les licenciements, pour le maintien de la semaine de 40 heures, elles mettent ce Plan en échec.

3. — En revendiquant des salaires plus élevés, les travailleurs mordent dans les bénéfices du patronat. Ce sera autant de moins que les capitalistes pourront réserver aux entreprises factieuses de la réaction et de De Gaulle en particulier.

Toute action revendicative de la classe ouvrière est un coup porté aux forces du capital financier qui sont en même temps des forces de guerre.

La journée du 8 mars se place pour nous dans le cadre de la bataille revendicative générale et de la lutte pour la

Paix en application des décisions du 27^e Congrès Confédéral.

C'est par conséquent l'affaire de tout le mouvement syndical et cette question doit être posée à tous les échelons, U.D., U.L., syndicats, sections syndicales.

Cette orientation permettra :

1° *Là où nous avons des sections de femmes.*

de les aider à réaliser rapidement les objectifs fixés par les organismes réguliers.

2° *Là où nous n'avons pas de sections de femmes constituées,*

d'entraîner les travailleuses à poser leurs revendications et à constituer dans la lutte, les sections de femmes.

Qu'est-ce qu'un cahier de revendications ? Comment l'établir ?

A chaque fois que cela est possible, il s'agit de réunir les travailleuses par usine, par atelier, par service, par bureau, de les faire discuter de toutes leurs préoccupations. Il y en a qui sont générales à toutes les femmes :

— l'augmentation des salaires de 25 %.

— la révision des zones de salaires.

— l'échelle mobile.

— l'indemnité de chômage égale à 75 % du salaire réel.

— l'indemnité compensatrice des loyers.

— la garantie de la semaine de 40 heures.

— le respect du droit syndical.

etc..

D'autres revendications sont particulières aux femmes fonctionnaires, par exemple :

— la titularisation des auxiliaires.

— l'application du Statut de la Fonction Publique.

— le reclassement de certaines catégories.

— la reversibilité de la retraite sur la tête du mari.

Enfin, il y a toutes les revendications particulières à chaque entreprise qui permettent bien souvent une bien meilleure mobilisation de l'ensemble des travailleuses.

Les femmes que l'on entraîne à lutter pour :

— l'obtention de blouses et l'indemnité de b'anchissage.

— l'installation de lavabos, ou encore :

— l'aménagement des horaires,

— la double ration pour les femmes enceintes,

— le goûter des mères,

— des crèches ou des indemnités de crèches, etc..

Ces travailleuses que l'on aide à arracher leurs revendications particulières prennent confiance en leur force, apprennent à s'unir et sont ainsi armées pour des luttes plus importantes.

Quand il n'est pas possible, par suite des difficultés d'horaires, de difficultés familiales, de réunir les femmes, nos militantes et militantes pourront, aidés par les délégués du personnel, faire circuler les cahiers où chacune inscrira elle-même ce qu'elle désire. D'ailleurs, le fait, pour la travailleuse d'inscrire elle-même ce qu'elle réclame, est déjà un acte positif qui montre bien souvent sa volonté de le faire aboutir.

Il est bien, également, que les travailleuses décident elles-mêmes des meilleurs moyens à employer pour obtenir ce qu'elles désirent.

Comment déposer le cahier de revendications et lutter pour le faire aboutir ?

Une fois le cahier établi, il s'agit de le présenter à la direction de l'entreprise ou aux Pouvoirs publics s'il s'agit de fonctionnaires ou agents des collectivités locales.

C'est le secrétaire du syndicat, accompagné d'une délégation de femmes qui ira le 8 mars ou un jour proche de cette date.

Il ne faut pas penser que cette seule démarche suffira à faire aboutir tout ou partie des revendications.

Il faudra répéter délégations, manifestations de toutes sortes, pour obtenir bien souvent revendication par revendication.

Les exemples sont nombreux (Urbaine-Incendie, S.N.C.A.S.E., voir le n° 236 du *Peuple*) où récemment encore, les travailleuses ont eu satisfaction pour un certain nombre de points des cahiers déposés en mars dernier.

CAHIERS de la PAIX

Notre Congrès Confédéral d'octobre dernier a justement mis l'accent sur la nécessité pour les travailleurs et plus particulièrement pour les femmes de participer à la grande bataille pour la Paix. Comme le dit la résolution sur les revendications des femmes :

« *Devant le danger que font courir à la Paix les impérialistes américains et leurs vassaux, le Congrès considère que les femmes jouent un rôle décisif dans la lutte pour la défense de la Paix.*

« *Chaque jour davantage, les femmes de notre pays manifestent leur désir de sauver la vie de leurs enfants et leurs foyers, d'empêcher une guerre criminelle contre l'U.R.S.S. rempart de la Paix, et contre les peuples qui veulent vivre libres.*

« *Le Congrès engage les syndicats à aider les travailleuses à organiser dans ce but avec les femmes des autres organisations dans le cadre de la Fédération Démocratique Internationale des Femmes, groupant plus de 80.000.000 de femmes dans le monde entier, toute action, démonstration, manifestation, en particulier pour la réduction des armements, l'interdiction de la fabrication des bombes atomiques, la dénazification de l'Allemagne.* »

Depuis, les menaces de guerre se sont encore aggravées ; faisant cette constatation, la Commission Administrative, lors de sa dernière réunion, a porté au premier plan de nos préoccupations, la lutte pour la Paix :

« *La C.A. attire l'attention de tous les travailleurs sur la gravité des menaces de guerre que font peser à nouveau sur le monde les intrigues des impérialistes agissant sous la direction des capitalistes américains.*

« *Elle leur demande de soutenir de toutes leurs forces les propositions précises et pratiques répétées par l'Union Soviétique et notamment dans les récentes déclarations de Staline, ainsi que les propositions soviétiques de désarmement.*

« *La Commission Administrative rappelle aux travailleurs que la Paix peut être sauvée par une action constante et vigoureuse de tous les partisans de la Paix.*

« *Elle invite tous les syndicalistes et syndiqués à travailler ardemment au rassemblement dans un vaste front contre la guerre de tous ceux qui mettent au-dessus de tout la défense de la Paix contre les fauteurs de guerre.* »

Il nous appartient à nous, femmes travailleuses, de mettre en application ces décisions. Et le 8 mars, nous affirmerons notre volonté de lutter avec toutes les femmes contre ces menaces de guerre.

De même que, dans toutes les localités, sur les marchés, dans chaque maison, circuleront des cahiers de la Paix, nous devons nous aussi avoir pour chaque entreprise notre cahier de la Paix. Que chaque ouvrière, que chaque employée y dénonce les fauteurs de guerre, pro-

teste contre la politique de préparation à la guerre anti-soviétique de notre gouvernement qu'elle dise sa volonté de se battre pour défendre la Paix.

Ces cahiers de la Paix seront portés en délégation aux Pouvoirs Publics, aux municipalités, aux députés, à l'Assemblée, au gouvernement, à la Présidence de la République, alors que les cahiers de revendications seront portés à la direction.

Les cahiers de la Paix porteront en tête le serment fait à Budapest par notre délégation française à la délégation soviétique :

« Jamais les mères françaises ne donneront leurs fils pour faire la guerre à l'Union Soviétique. »

Ils circuleront d'atelier en atelier, de bureau en bureau. Chaque maman, chaque femme, chaque jeune fille y inscrira ses aspirations, sa volonté de construire une paix durable.

En première page, nous dénoncerons la politique de guerre de nos gouvernants :

- 500 milliards par an pour le budget de la guerre, alors que les classes laborieuses voient s'aggraver leur misère,
- 500 milliards qui sont utilisés à mener une guerre meurtrière et fratricide au Viet-Nam et à préparer une troisième guerre mondiale qu'on veut nous faire faire à l'Union Soviétique.
- 40 millions consacrés à entretenir un Etat-Major étranger sur notre territoire.

Nous exigeons, comme le demandait le 27^e Congrès Confédéral, la dénonciation des accords militaires dirigés contre l'Union Soviétique et qui font de notre pays un champ d'opérations désigné et de notre jeunesse les fantassins de l'armée occidentale.

Nous dénoncerons également la politique de relèvement prioritaire de l'Allemagne et d'abandon des réparations dues par ceux qui ont semé ruines et deuils sur notre pays.

Nous affirmerons notre accord avec les propositions de l'Union Soviétique :

- réduction d'un tiers des armements,
- interdiction de l'utilisation de l'arme atomique.

Nos militantes doivent convaincre les travailleuses de la valeur de chacune de ces signatures qui, s'ajoutant les unes aux autres montreront combien nombreuses sont les forces de Paix en France.

L'exemple des 3 millions de signatures remises à l'O.N.U. par les femmes italiennes doit nous inciter à faire mieux encore.

Nul doute que nous y réussirons si nous lançons dès à présent l'idée « **Un Cahier de la Paix par entreprise** ».

FAITES-LE SAVOIR

Heures Claires, la revue mensuelle des femmes est entièrement consacrée, ce moi-ci à la Paix.

Vous y trouverez, avec le manifeste de Budapest, un compte rendu du Congrès reflétant l'importance de ces débats et des résolutions prises.

Organisez la vente et faites acheter Heures Claires par toutes les travailleuses.

Dès maintenant, dites-nous combien vous pouvez en diffuser au prix de 20 francs, afin qu'ils vous soient envoyés directement.

La lutte contre le chômage

S'ORGANISE

Partout le chômage se développe. Après la Belgique, l'Italie, voici la France à son tour frappée par le mal.

Si les raisons apparentes en sont diverses, il n'y a en fait qu'une seule et même cause : la politique de démission nationale de notre gouvernement au profit de l'Amérique.

Mévente causée par la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs, conséquence de la préparation de la guerre d'agression contre l'U.R.S.S.

Ruine de nos exportations concurrentes sur les marchés par les produits américains et asphyxiées par les accords qui nous sont imposés dans le cadre du Plan Marshall.

Manque de matières premières monopolisées par les grandes firmes américaines qui préfèrent écouler leurs produits fabriqués sur le marché français.

Les industries où la main-d'œuvre féminine est abondante sont particulièrement touchées : habillement, textile, cuirs et peaux.

Aussi la lutte contre les licenciements, contre la fermeture des entreprises mobilisent actuellement de nombreuses travailleuses.

Chez Pillot, les femmes groupées en grand nombre dans la section syndicale, s'organisent pour protester contre la décision du patron de réduire l'horaire à 32 heures ; grâce à leur action, elles passent à 35 heures et continuent la lutte pour les 40 heures.

Au Laboratoire de Pharmacie Astier, un licenciement massif a eu lieu dernièrement du fait que de nombreux marchés passés par la direction, notamment en Afrique du Nord, sont concurrents par les Américains et les produits pharmaceutiques allemands. De plus, une commande très importante avait été faite par l'Indo-Chine ; du fait de la guerre d'agression actuelle contre le peuple vietnamien, la commande n'a pu être expédiée ; elle est en train de pourrir et doit être jetée. Une commande très importante qui avait été faite par la Pologne, a été stoppée par les services économiques français.

Un grand esprit de combativité existe dans ce laboratoire où les femmes directement touchées par les conséquences du relèvement prioritaire de l'Allemagne ont signé et fait circuler des listes de pétitions contre le rattachement de la Rhur à l'Allemagne.

Actuellement, les femmes se battent contre le licenciement de 19 ouvrières, dont certaines ont 30 ans de maison, pour arracher leur réintégration et la mise à pied par roulement.

Chez Oméga, à Villeurbanne, soixante-quinze ouvrières viennent d'être licenciées. Telle est la décision brutale prise il y a quelques jours par le directeur de la fabrique d'appareillage radio-électrique. Parmi ces 75 ouvrières, des mères de famille de plusieurs enfants, des

travailleuses qui étaient dans la maison depuis 6 et 8 ans.

Aussitôt, toutes les femmes de l'entreprise ont débrayé. Elles demandaient à travailler une semaine sur deux afin que personne ne soit renvoyé.

L'inspecteur du travail reconnut lui-même, devant les déléguées des travailleuses, que c'était la solution la plus sage.

Cependant le directeur a maintenu sa décision. L'indignation fut vive parmi les travailleuses qui multiplièrent les délégations.

Elles ont obtenu, au cours de l'une de ces délégations, que le nombre des renvois soit ramené de 75 à 67. Non satisfaites de cette première amélioration, résultat de leur lutte, les travailleuses formèrent un cortège et se rendirent à la mairie de Villeurbanne. Une réunion fut prévue pour le lendemain, réunion à laquelle le directeur de l'entreprise Oméga refusa d'assister.

La délégation ouvrière qu'accompagnait des membres du Conseil syndical des métaux, réclama l'institution des caisses de chômage.

Les ouvrières poursuivent la lutte contre ce renvoi massif, qui intervenant après ce qui récent de 45 travailleuses, fait passer le nombre de femmes employées de 206 à 60.

Cette même situation se retrouve aux usines Visseaux, de Lyon, et est la conséquence des accords qui lient notre industrie radio à l'industrie néerlandaise, dans le cadre du plan Marshall.

A la caisse centrale de la Sécurité Sociale, où avaient été annoncés 44 licenciements, les femmes ont débrayé une heure, et continuent la lutte.

Le Centre National de la Pénicilline est menacé de fermeture à la date du 31 mars, par décision du Ministre de la Défense Nationale. Or, c'est là que se fabrique la pénicilline et autres produits pharmaceutiques tels que thyrothricine et solvant-retard, particulièrement utilisé dans le traitement de la grippe. Ce sont des produits français, réalisés par des techniciens français avec des brevets français et pour lesquels nous avons d'importantes demandes de l'étranger.

La raison de cette fermeture apparaît clairement quand on apprend qu'au même moment l'administration du Plan Marshall a autorisé le financement de 130.000 dollars à la Société Rhône-Poulenc, filiale du trust américain Dupont de Nemours, pour la fabrication de ces produits et de 350.000 dollars à la Société de fabrication antibiotiques du groupe Schneider.

Devant ces faits, les 250 employés, en majorité des femmes, ont constitué un Comité de Défense de l'établissement.

La section syndicale a convoqué une assemblée générale de tout le personnel,

qui prit la décision d'envoyer des délégations à la Direction des Poudres, dont dépend cette entreprise, auprès du maire et des conseillers municipaux du 15^e arrondissement, auprès des groupes parlementaires à l'Assemblée Nationale.

Si cette mesure n'était pas rapportée, 250 personnes seraient jetées au chômage alors que depuis 2 à 3 mois, ces travailleurs ont accepté d'effectuer des heures supplémentaires au-dessus de 48 heures pour répondre aux nombreuses demandes de ces produits. Certaines femmes ont travaillé 24 heures consécutives pour fabriquer les ampoules de solvant utilisées pendant l'épidémie de grippe.

La section féminine du Centre National de la Pénicilline a lancé un appel à toutes les femmes pour que dans les entreprises et les localités elles signent des pétitions protestant contre cette mesure. La France doit continuer à fabriquer ces médicaments qui doivent être à la disposition de la population dans les conditions particulièrement avantageuses que permettait ce Centre.

Les travailleuses unies dans cette lutte, doivent obliger le gouvernement à rapporter une telle décision qui porte atteinte à la Santé Publique et même à la Défense Nationale au profit des trusts américains.

A mesure que le chômage s'amplifie, les travailleuses comprennent la nécessité de se battre.

Elles organisent la lutte :

- contre les licenciements,
- pour l'institution des caisses de chômage.

Elles appuient les revendications de la C. G. T. réaffirmées par la dernière réunion de la C. A. :

- Indemnité de chômage à 75 % du minimum vital pour tous les sans travail, hommes et, femmes sans distinction.
- Pour les chômeurs partiels, hommes comme femmes, indemnisation des heures perdues au taux de 75 % du salaire minimum vital.
- Suppression du plafond des ressources.

Actuellement, en cas de chômage total, le droit à l'indemnité de chômage est en fait pratiquement supprimé à la femme mariée et à la jeune fille, par l'institution du plafond des revenus de la famille.

Les femmes savent qu'en luttant pour défendre ces revendications elles feront reculer le chômage, conséquence de la politique désastreuse de notre gouvernement.

Et c'est pourquoi ces mots d'ordre figureront en bonne place dans les cahiers de revendications qui seront déposés le 8 mars.

C'est pourquoi nous les verront en grand nombre sur les pancartes dans les manifestations et défilés du 6 mars.

ELLES LUTTENT, ELLES OBTIENNENT

Comme vous pouvez le voir chaque semaine dans la rubrique des femmes du Peuple, dans tous les coins de France, les travailleuses s'organisent et luttent pour leurs revendications. Chaque lutte leur apporte des succès, et renforce en même temps leur combativité. Nous n'avons voulu vous en donner que trois exemples, qui montrent comment les femmes savent se battre. Envoyez-nous régulièrement des nouvelles de vos entreprises, des exemples de l'exploitation des femmes, les récits de vos luttes et de vos victoires.

Chez Lebaudy, à Paris

Un grand mécontentement régnait chez les travailleurs de la Raffinerie Lebaudy. Refus du patron de payer les primes d'ancienneté, les primes de panier réclamées par les ouvriers. Refus d'accepter l'arbitrage du Ministère du Travail auquel les syndicats avaient donné leur accord. De plus, dans cette entreprise, l'exploitation est grande :

Ainsi, pour un salaire de 60 fr. 70, une ouvrière doit travailler 32 chariots de 250 kg, ou 8.000 kg de sucre. Soit un taux de 17 fr. 07 par chariot. Pour un salaire horaire de 92 fr. 50, l'ouvrière doit travailler 50 chariots ou 12.500 kg. C'est-à-dire que lorsqu'elle augmente la production de 55 %, le prix du chariot n'est que de 16 fr. 65. C'est ainsi que la Société Lebaudy récompense l'effort de production.

De cette façon, le trust Lebaudy encaisse mensuellement 4 ou 500 francs qui appartiennent à son ouvrière, accroissant ainsi les super-bénéfices qui s'élèvent, chiffre avoué par lui, à 52.561.745 francs pour 1947. Alors que les salaires sont bloqués depuis plus d'un an, le patronat de l'industrie sucrière avec l'aide des pouvoirs publics vient d'obtenir 46 % d'augmentation du prix du sucre.

C'est pour toutes ces raisons que les travailleurs de chez Lebaudy décidèrent de réduire le rendement. Mais le trust Lebaudy, fort de l'appui du gouvernement, lock-outa le personnel.

Forts de leurs droits, les travailleurs et travailleuses, unis, refusèrent de répondre aux convocations individuelles de la direction, et exigèrent la réouverture de l'usine.

Grâce à cette action résolue, la direction fut contrainte de signer un protocole d'accord qui prévoit :

Aucune sanction ne sera prise lors de la reprise du travail ;

Une indemnité de 500 francs compensera la perte de salaire due au lock-out ;

Paiement du salaire minimum légal avec rappel pour ceux qui ne le touchaient pas ;

Révision des salaires au rendement, en accord avec l'Inspection du Travail et la section syndicale ;

Aucune force de police à la reprise du travail.

Ainsi, grâce à leur union et à leur fermeté, les travailleurs et travailleuses de chez Lebaudy ont fait reculer une direction de combat.

A Mondeville, Calvados

A l'usine de métallurgie Sarrazin de Mondeville, le mécontentement était très grand parmi les ouvriers, car les salaires y sont anormalement bas. Ne se contentant pas de cela, le directeur de l'usine, M. Damico décida, il y a quelques jours, une diminution importante de la prime aux trempes de 3 à 3,50 en moins et la suppression totale de cette prime aux emballeuses.

Devant une telle situation, un cahier de revendications fut élaboré où le personnel revendiquait une augmentation générale de 20 % des salaires, et présenté à la Direction par une délégation. La réponse ne venant pas, au bout d'une semaine, la grève éclatait. Dans cette entreprise, les femmes sont très nombreuses, environ 100 ouvrières. Une assemblée générale des 130 grévistes se réunit afin d'entamer des pourparlers avec le directeur. Celui-ci ne consentait qu'à examiner des cas isolés, se retranchant derrière la politique de blocage des salaires du gouvernement.

Le directeur maintint son attitude intransigeante et fit appel à des forces de police, provoquant la protestation ouvrière.

Le lendemain, au cours d'une entrevue au bureau de l'Inspection du Travail, un projet d'accord fut présenté ; dans ce projet, aucune garantie sous quelque forme que ce soit de revalorisation collective des salaires. Au cours d'une magnifique assemblée, les grévistes rejetaient à l'unanimité le projet d'accord, votant la continuation de la grève dans un esprit total d'unité, et la reprise du travail escomptée par la direction n'eut pas lieu. Ils se sont de nouveau réunis, et ont décidé, dans l'enthousiasme, de continuer la lutte jusqu'à ce que la direction accepte de discuter sur des bases sérieuses.

Nul doute que les élections des délégués du personnel qui doivent avoir lieu ces jours-ci ne reflètent la volonté unanime des ouvriers et ouvrières de l'usine Sarrazin, de réaliser l'unité indispensable au sein de leur organisation syndicale.

Dans le Textile à Troyes

Les Etablissements Mauchauffée, à Troyes, occupent 1.200 travailleurs.

La section syndicale de cette entreprise avait déposé au siège du syndicat patronal une demande d'augmentation des salaires de 25 %.

Quelques jours plus tard, la direction de cette usine textile supprimait brutalement les primes que touchaient régulièrement les dix-sept ouvrières de l'atelier de bobinage. Cette suppression de prime correspondait à une diminution du salaire effectif de 2.000 à 2.500 francs par quinzaine.

Unanimes, les dix-sept travailleuses se mirent en grève pour le maintien de leurs avantages acquis.

Le patron de cette entreprise, M. Pierre Mauchauffée, répondit à la délégation de ces bobineuses en grève, conduite par le secrétaire général du syndicat local, que, pour sa part, il considérait qu'il n'y avait pas matière à conflit.

Indignés de cette position, les cinquante ouvriers bonnetiers du service voisin de l'atelier de bobinage débrayèrent à leur tour le lendemain matin, par solidarité pour leurs camarades de travail, et aussi parce qu'ils comprenaient parfaitement que de la fermeté et de la lutte de ces femmes dépendait la satisfaction de leurs propres revendications. Ils savaient aussi que céder sur cette importante question du maintien des avantages acquis par les bobineuses, c'était permettre de remettre en cause tous les salaires de l'ensemble des travailleurs de Mauchauffée.

Cette attitude énergique et ce soutien actif eurent pour effet de faire reculer le patron qui dut donner, le jour même de l'arrêt des bonnetiers, 30 % d'augmentation aux bobineuses.

A travers cette action, des travailleurs jusque-là trompés par les dirigeants locaux de la C.F.T.C. et de F.O. ont demandé leur carte à la C.G.T.

Le soir même où elles obtinrent satisfaction, les dix-sept ouvrières firent une collecte parmi elles pour offrir un vin d'honneur aux bonnetiers.

A la Bourse du Travail, où se réunirent amicalement ouvrières et ouvriers, le secrétaire du syndicat tira les conclusions de l'action entreprise et rendit hommage à la combativité des femmes. Celles-ci indiquèrent qu'au paternalisme patronal elles préféreraient la juste rémunération de leur travail.

Ainsi, les bobineuses de chez Mauchauffée ont magnifiquement démontré que dans une grande entreprise il est possible de faire et de mener à bien un mouvement revendicatif dans un seul atelier.

Moyen maximum et heures supplémentaires

Nous avons, dans le numéro précédent, défini ce que l'on entendait par minimum légal et minimum effectif légal.

Mais la notion de salaire est plus complexe et nous étudierons aujourd'hui ce qu'on appelle :

- 1° moyen maximum dans le salaire au temps et dans le salaire au rendement ;
- 2° Salaire ayant un taux unique minimum maximum, salaire ayant un taux minimum, salaire ayant un taux minimum et maximum individuel.

Enfin nous parlerons de la réglementation particulière des heures supplémentaires, le n° suivant devant être consacré aux primes et boni.

1° Moyen maximum.

Salaire au temps

Les arrêtés de salaires disposent que le salaire moyen maximum de chaque catégorie est fixé uniformément à 115 % du salaire minimum légal de cette catégorie. Toutefois, il est de 120 % pour les deux premières catégories de manœuvres des métaux.

Que faut-il entendre par moyen maximum ?

Prenons le cas d'une usine où il y a 15 ouvriers métallistes et le cas d'un ouvrier au coefficient 130 (salaire de base 38 Frs.).

Son salaire est de :

$$38 \times 130 = 49,40 \text{ (minimum légal)}$$

100

plus l'indemnité horaire de 10 Frs. et celle de 7 Frs. = 66,40.

Selon la loi, le patron peut dépasser cette somme, il peut lui donner par exemple 75 Frs, mais en additionnant les 15 salaires donnés, puis en divisant la somme obtenue par le nombre d'ouvriers (15), le résultat ne devrait pas, selon les textes gouvernementaux, être supérieur à 115 % du minimum légal plus les indemnités horaires, c'est-à-dire ici à :

$$49,40 \times 115 = 56,80 + 10 + 7 = 73,80$$

100

73,80 est le salaire moyen maximum.

Salaire au rendement

Le salaire moyen maximum des travailleurs au rendement ne doit pas, en principe, excéder 140 % du salaire minimum légal des travailleurs au temps.

La loi prétend même inclure dans le plafond de 140 % toutes les primes, majorations et bonifications, sauf la prime d'ancienneté et celles prévues par les conventions collectives ou les usages (salissure, panier, etc...).

La C. G. T. confirme son hostilité à tout salaire maximum, surtout en matière de travail à rendement. Les travailleurs doivent réclamer qu'il n'y ait aucun maximum pour le travail au rendement et exiger un salaire proportionnel à la production effective.

2° Autres catégories de salaires au temps.

Certaines catégories sont réglementées par des arrêtés comportant :

- a) un taux minimum légal défini dans le n° précédent ;

un taux maximum individuel égal à 118 % du minimum légal. Le maximum est le salaire le plus élevé que devrait pouvoir toucher un salarié des professions suivantes : employés, techniciens, dessinateurs, agents de maîtrise ; Supposons un agent technique de lancement technicien coefficient 203.

Salaire minimum légal = 13.377,70.

Maximum individuel = 13.377,70 × 118 %.

Bien entendu, il faut ajouter à ce chiffre les indemnités horaires de 10 et de 7 Frs., c'est-à-dire 1.733 Frs. + 1.214 Frs.

b) Un taux unique qui se trouve être à la fois le taux minimum légal et le taux maximum. C'est le cas de la minorité des travailleurs régis par un arrêté du type industrie du Bâtiment et Travaux Publics.

c) Un taux minimum légal. — C'est le cas des ingénieurs et cadres.

3° Heures supplémentaires (loi du 25 février 1946, circulaires du 13 mars 1946 et du 13 juillet 1948).

Sont considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées au-delà de la durée légale du travail de chaque profession. De façon générale, la durée est de 40 heures par semaine. Certaines professions cependant ont des régimes spéciaux, par exemple les gardiens d'établissement industriel sont astreints à une durée de 56 heures par semaine, ces 56 heures équivalant pour eux aux 40 heures. Seules les heures effectuées au delà de la 56^e seront supplémentaires. Ces régimes sont prévus par les décrets d'application de la loi de 40 heures, décrets qui datent d'avant-guerre. (Dérogations temporaires et dérogations permanentes).

Il faut bien retenir que le calcul des heures supplémentaires se fait à la semaine, quel que soit le mode de paiement.

Le Ministre du Travail dans sa circulaire du 23-7-48 indique : « En vue d'éviter toute erreur d'interprétation, je crois devoir préciser qu'il n'est pas douteux qu'en employant l'expression « par semaine », le législateur, dans la loi du 25-2-46, a entendu se référer à la *semaine civile*. Les heures supplémentaires doivent donc être déterminées d'après le total des heures de travail effectuées au cours de la période qui s'étend du lundi au dimanche inclus.

Il n'en est autrement que pour les travaux dont le fonctionnement est nécessairement continu et pour lesquels la durée du travail peut être répartie sur une période plus longue que la semaine, conformément aux dispositions d'application de la loi du 21-6-36. »

Les heures supplémentaires faites pour récupérer des jours et heures perdues ne subissent pas de majoration.

Une question s'est posée à propos de la majoration de savoir s'il fallait également majorer les primes. Le Ministre fit alors une distinction entre les primes, suivant qu'elles sont ou non inhérentes à la nature du travail.

C'est toute la question des primes, gratifications et boni qui fera l'objet de l'étude suivante.

